



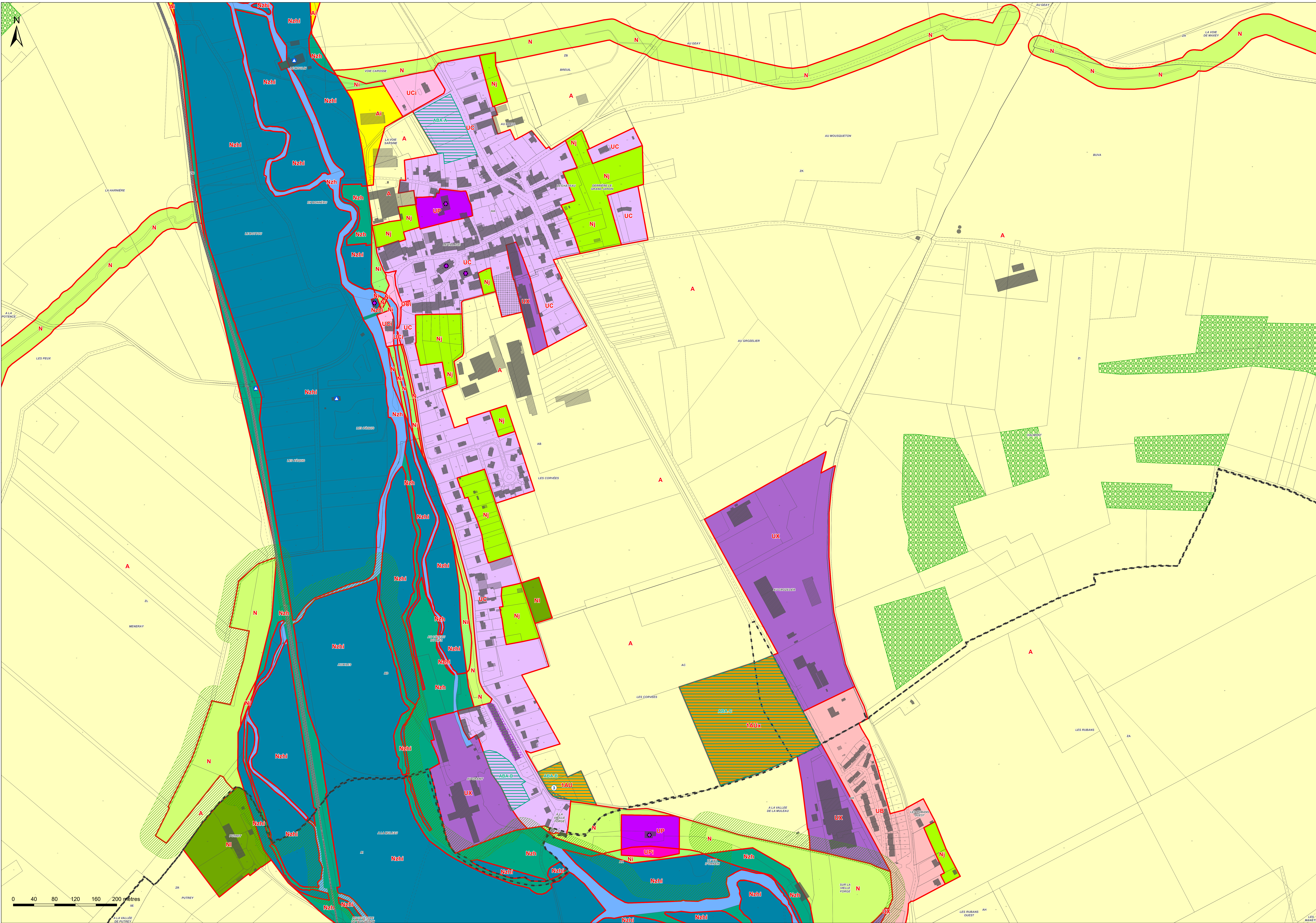
ARRÊTÉ LE : 16/07/2019
APPROUVÉ LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bât à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyC : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation



Vu pour être annexé à la délibération du 09/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.
Fait à Montiers-sur-Saulx
Le Président



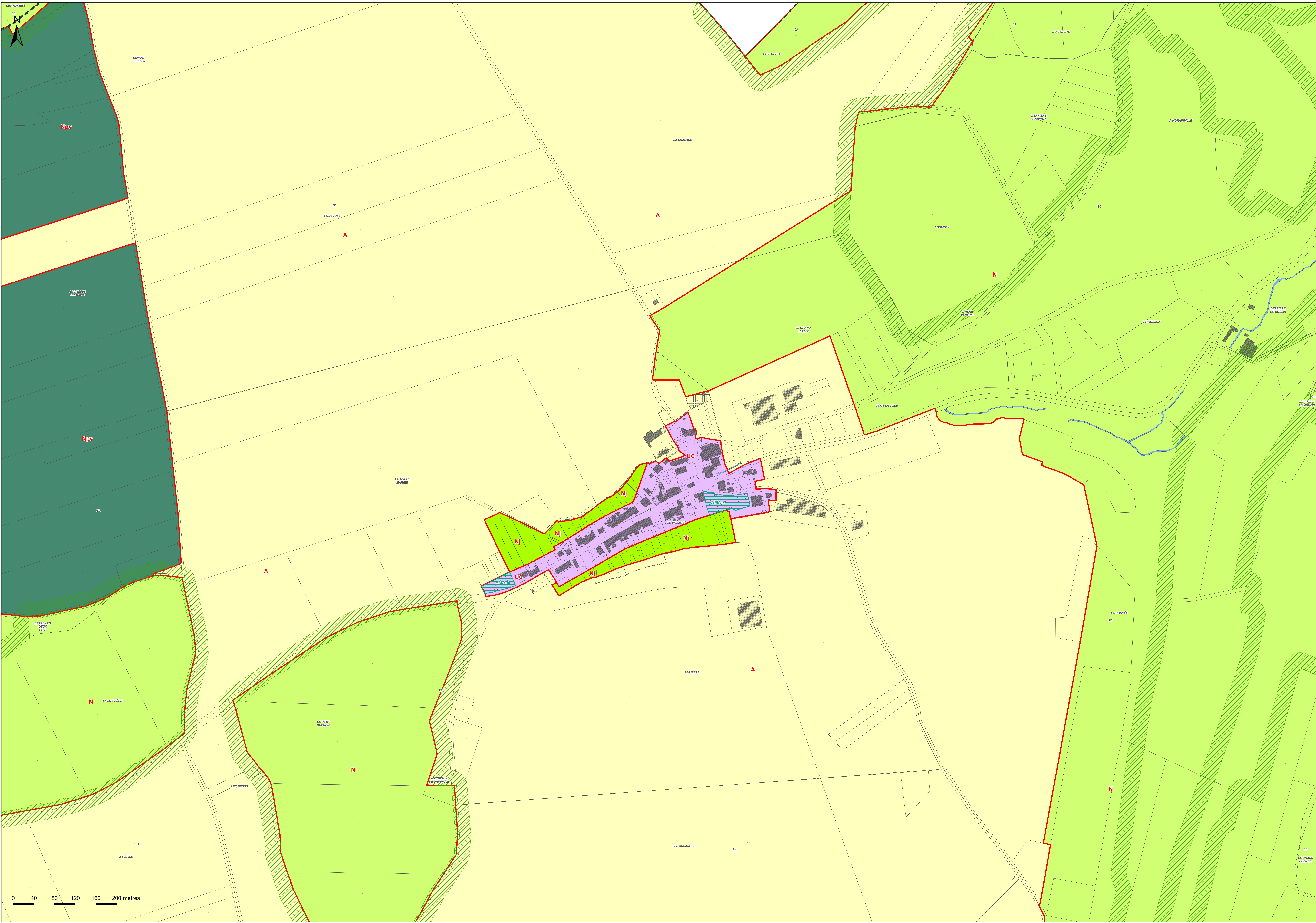
ARRÊTÉ LE : 16/07/2019
APPROUVE LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NIi : Secteur naturel de loisirs
- NIii : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

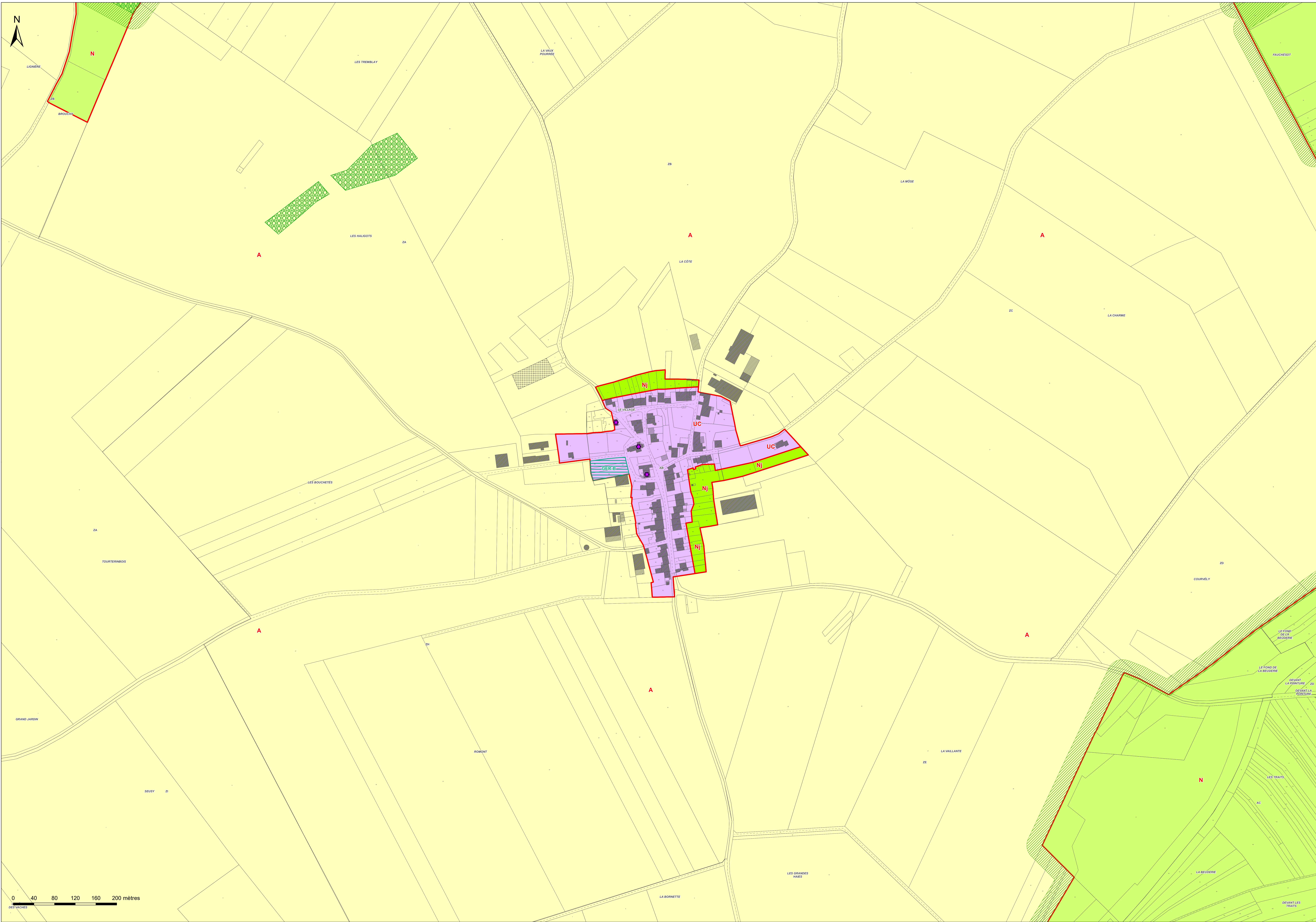
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte : Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





ARRETE LE : 16/07/2019
APPROUVE LE : 09/07/2024



Légende

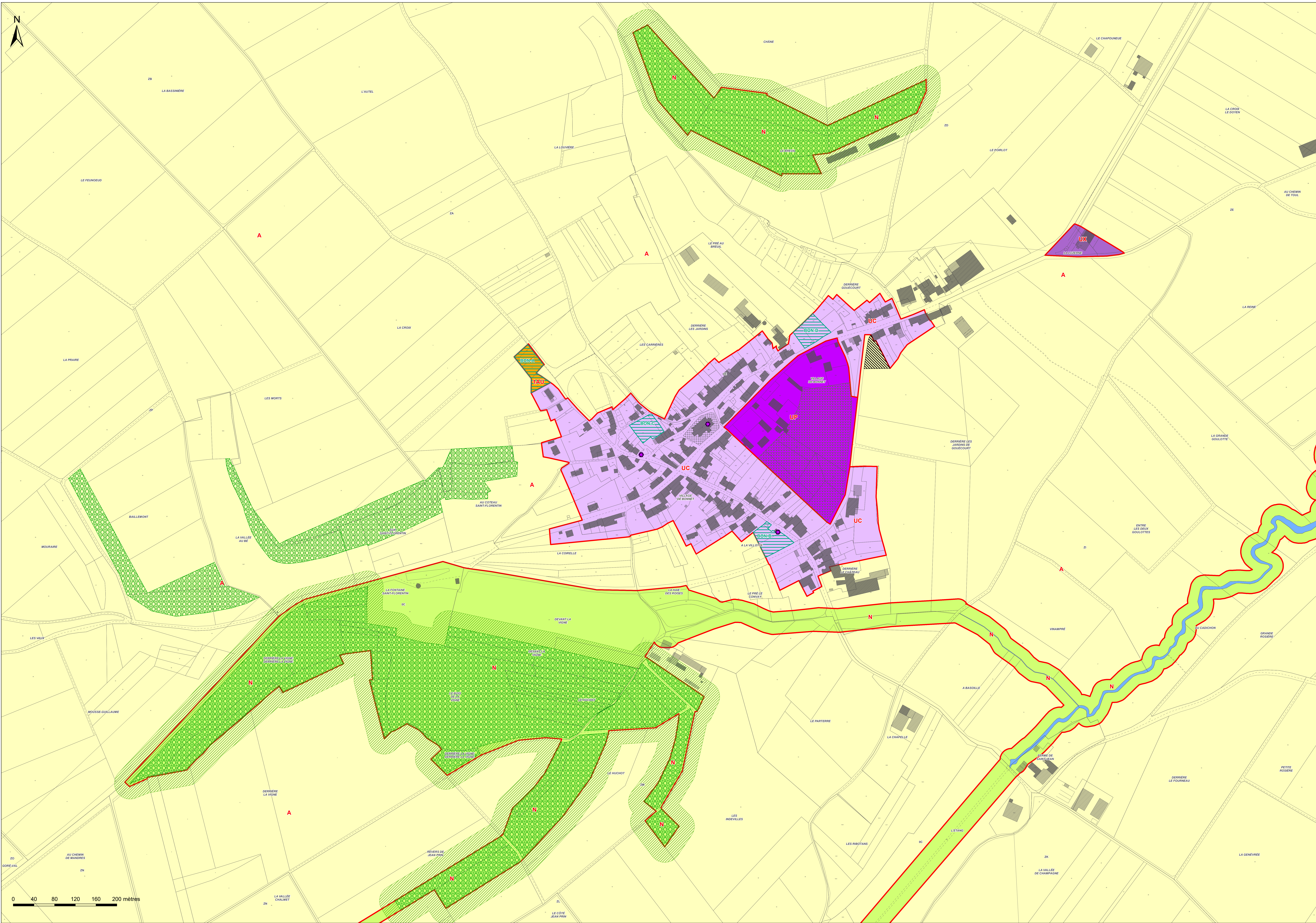
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisiers des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte : Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation



Vu pour être annexé à la délibération du 09/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Montiers-sur-Saulx
Le Président



ARRÊTÉ LE : 16/07/2019

APPROUVÉ LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

Contexte :

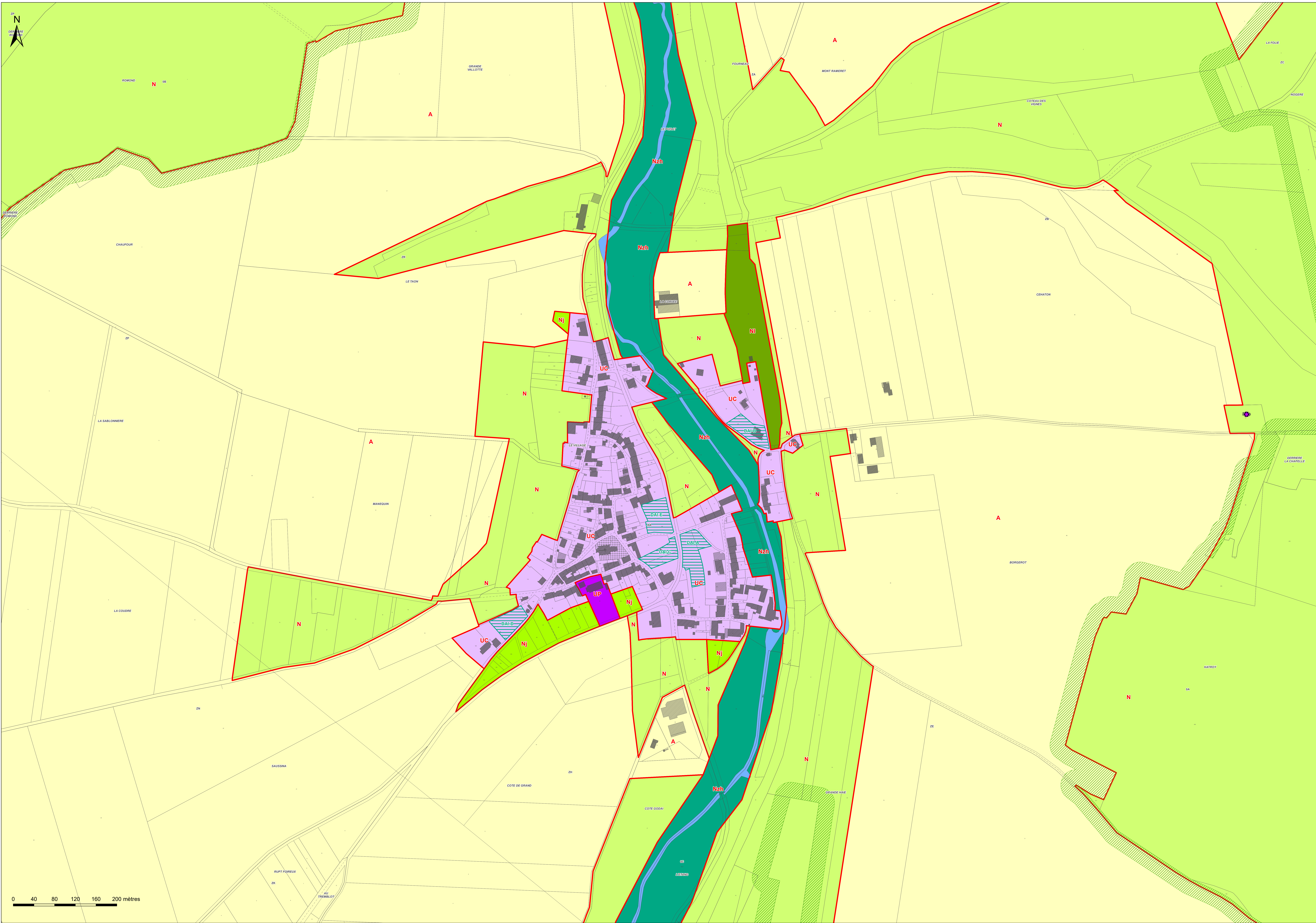
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

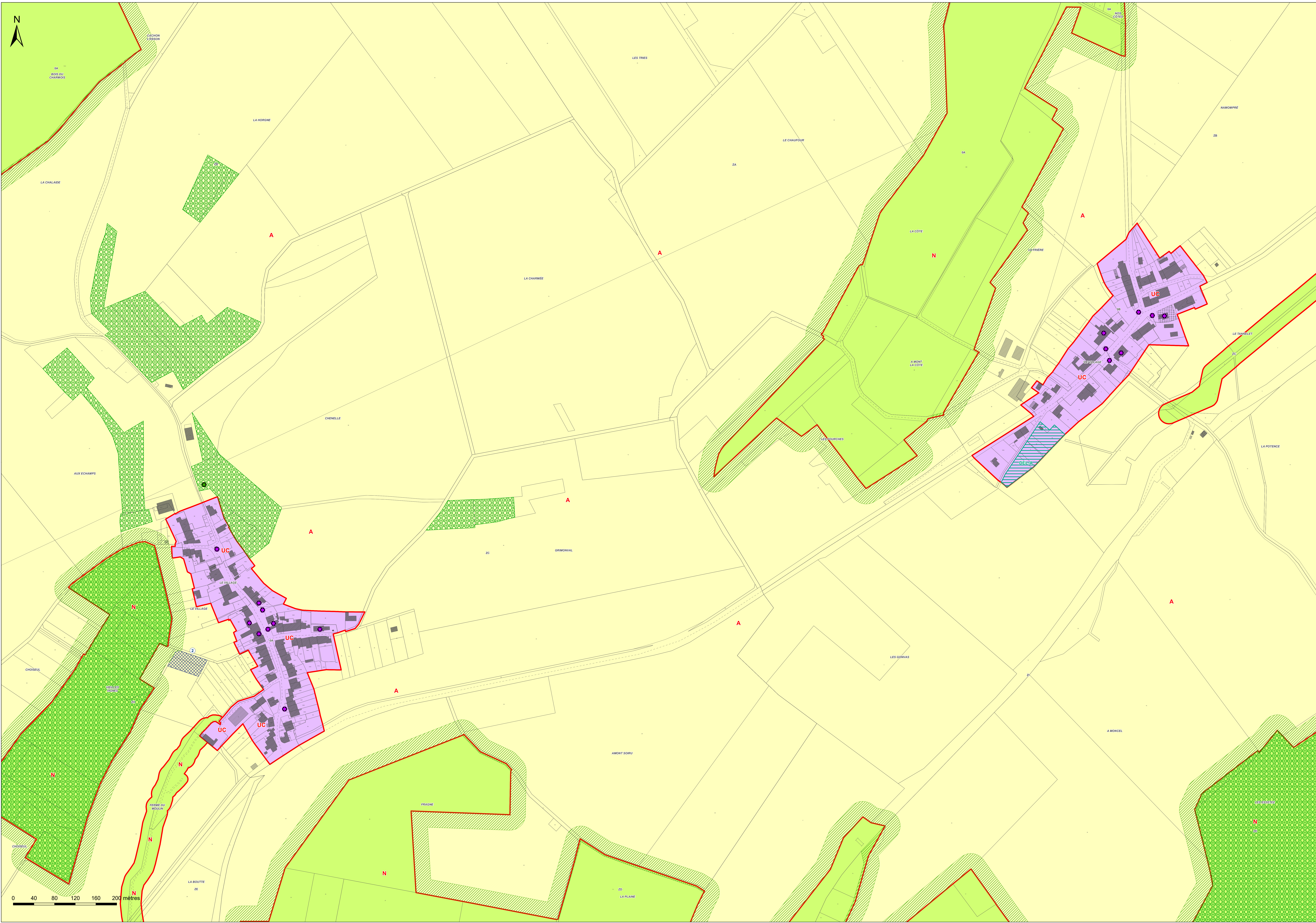
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation



Communauté de Communes des Portes de Meuse
DEMANGE-BAUDIGNECOURT (BAUDIGNECOURT)

PLU INTERCOMMUNAL - Secteur Val d'Ornois

Plan de zonage n°4/20
1:2 000

Vu pour être annexé à la délibération du 09/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Montiers-sur-Saulx
Le Président



ARRÊTÉ LE : 16/07/2019

APPROUVÉ LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bât à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

Contexte :

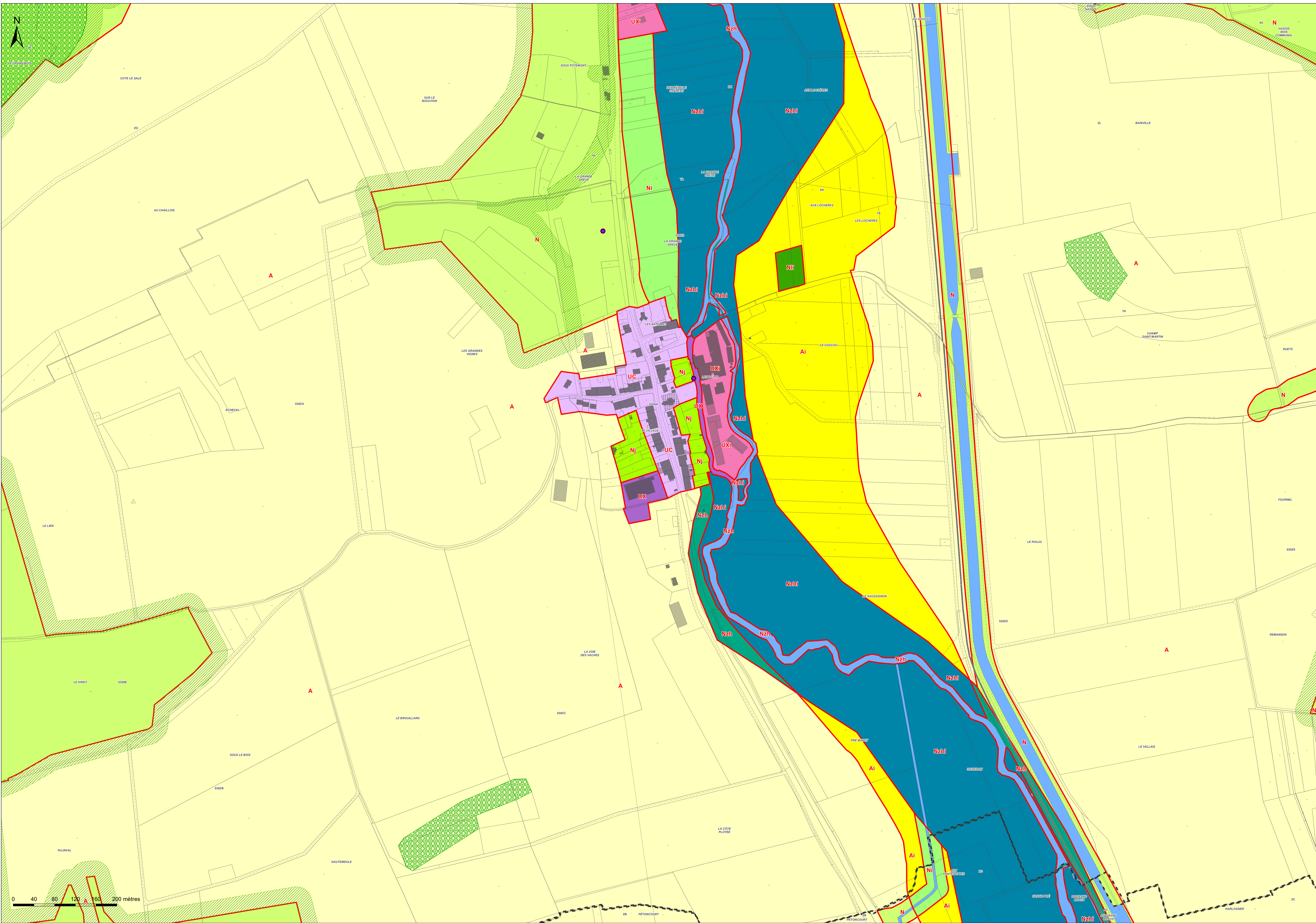
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation



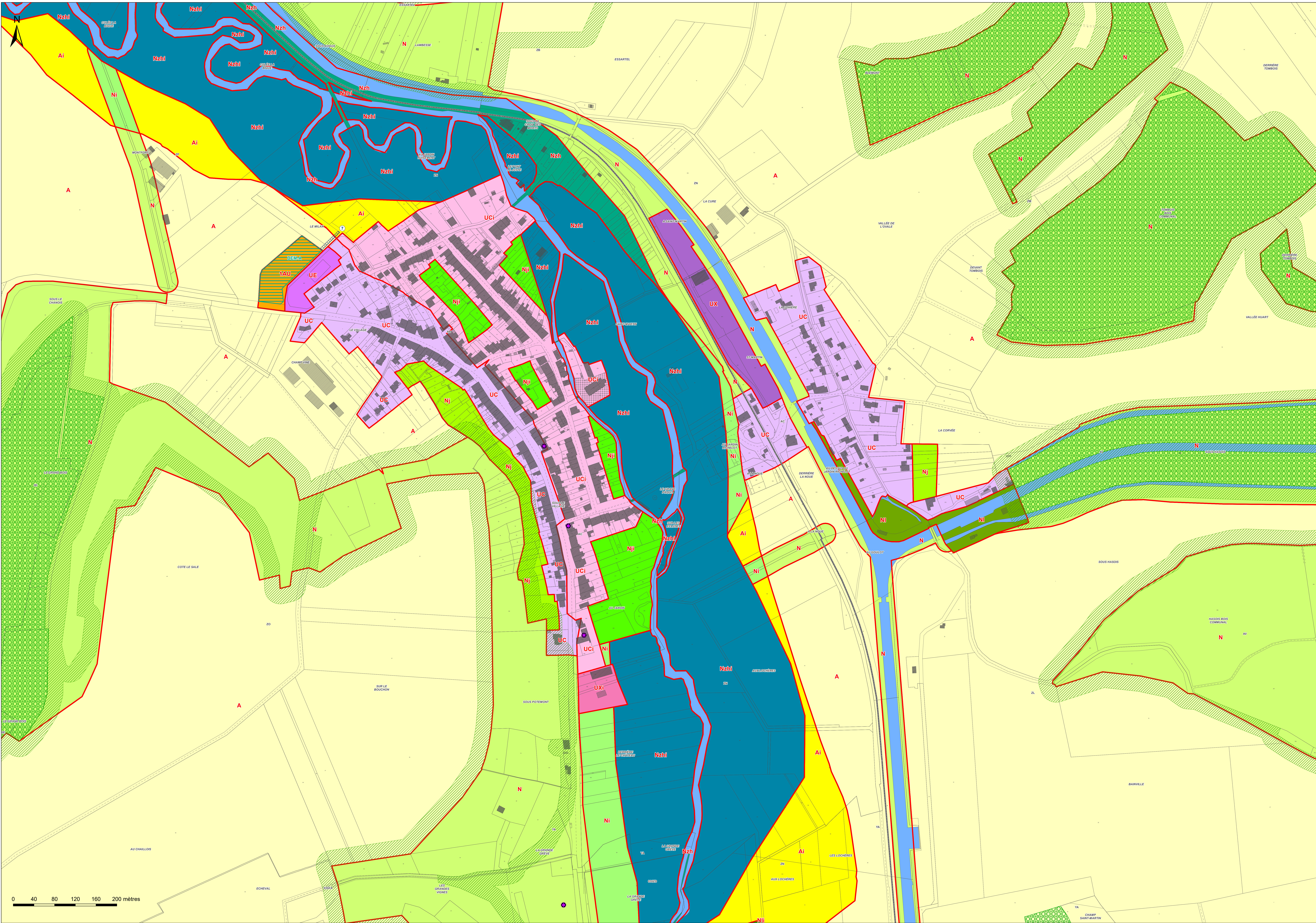


Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Elément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de vergers à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des îslands des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUX : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUY : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUY : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole - soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

Contexte :

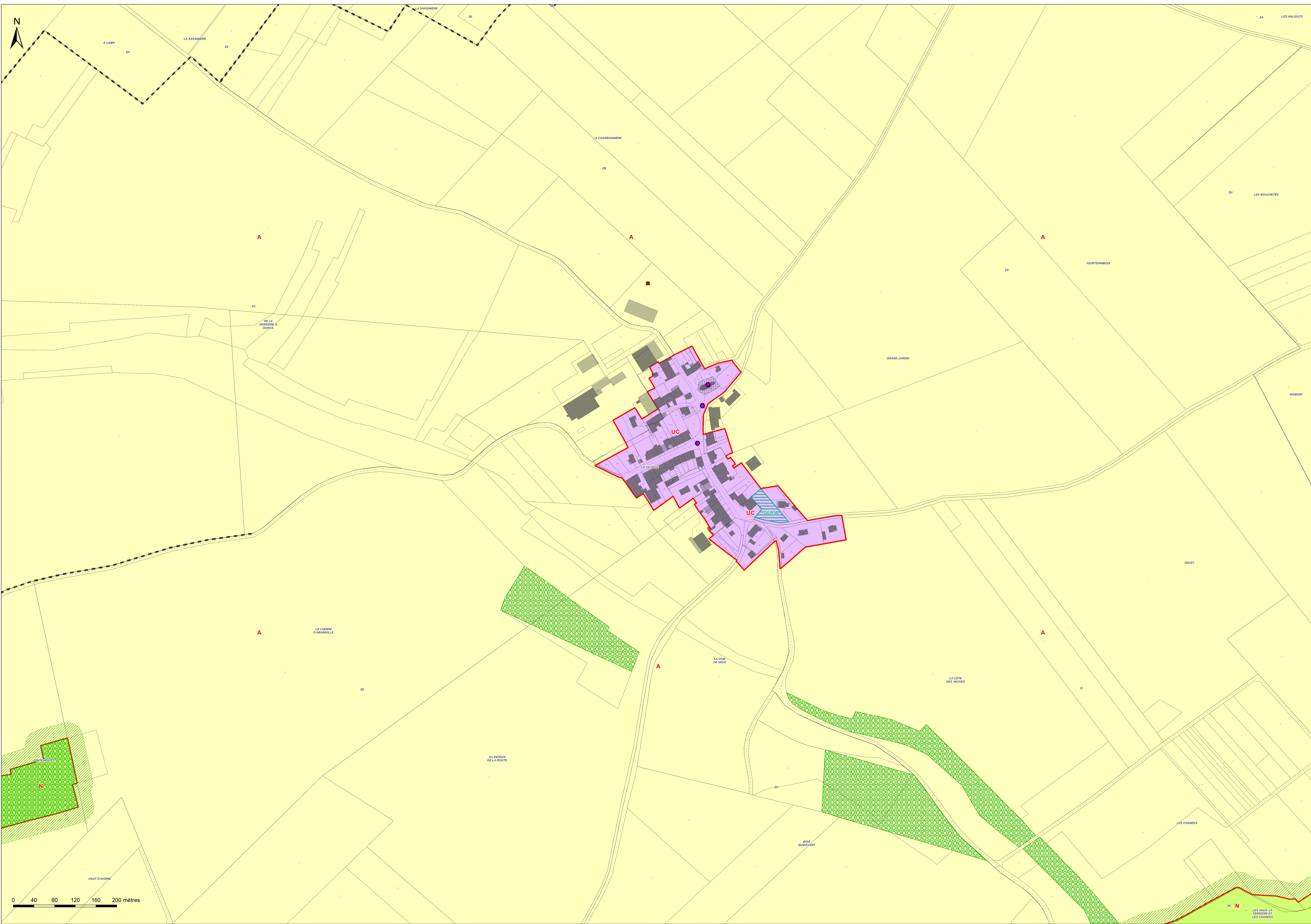
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

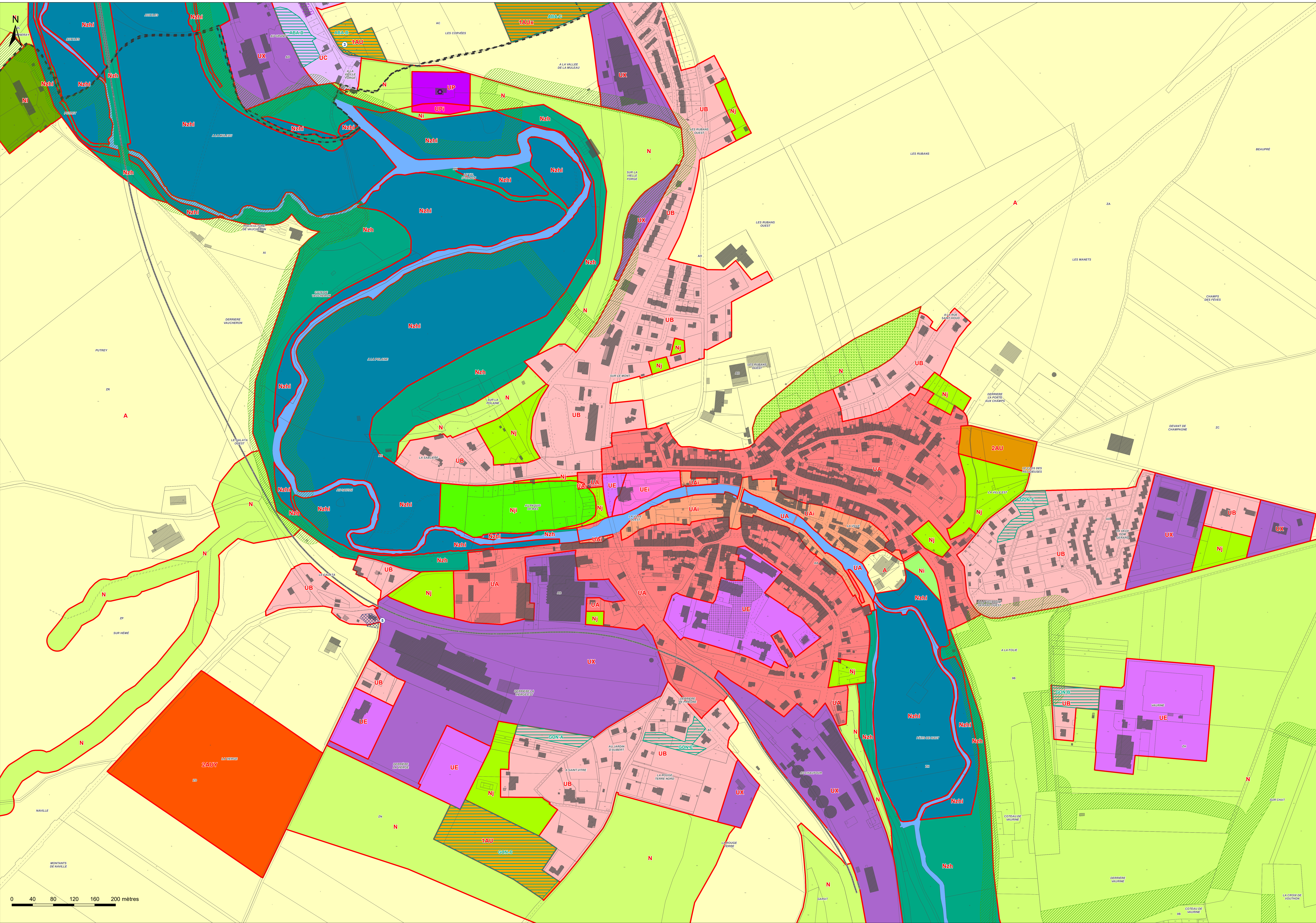
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bât à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyC : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation



Vu pour être annexé à la délibération du 09/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Montiers-sur-Saulx
Le Président



ARRÊTÉ LE : 16/07/2019

APPROUVÉ LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

Contexte :

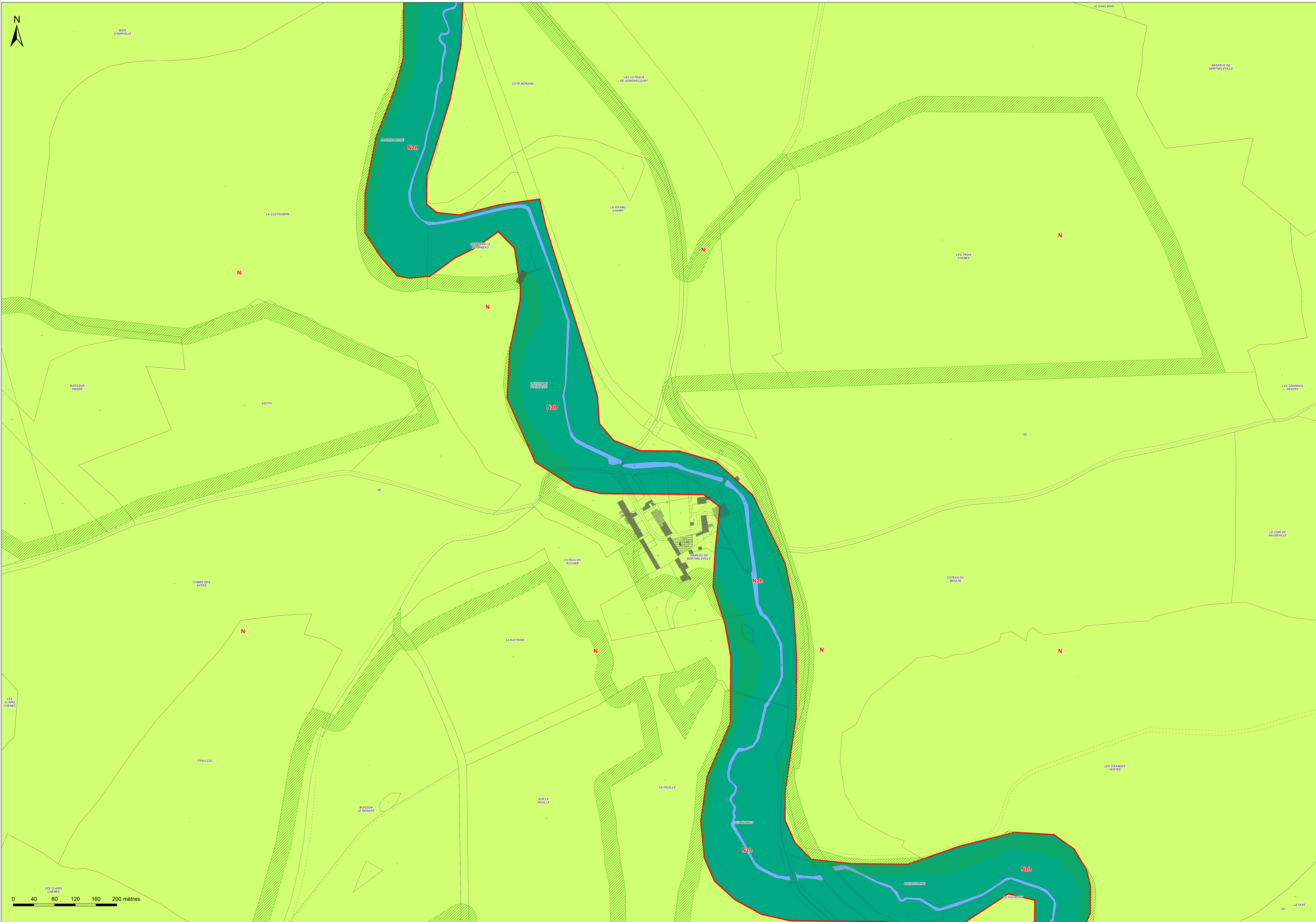
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- NJ : Secteur naturel de jardins
- NJI : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- NII : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- NzhI : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

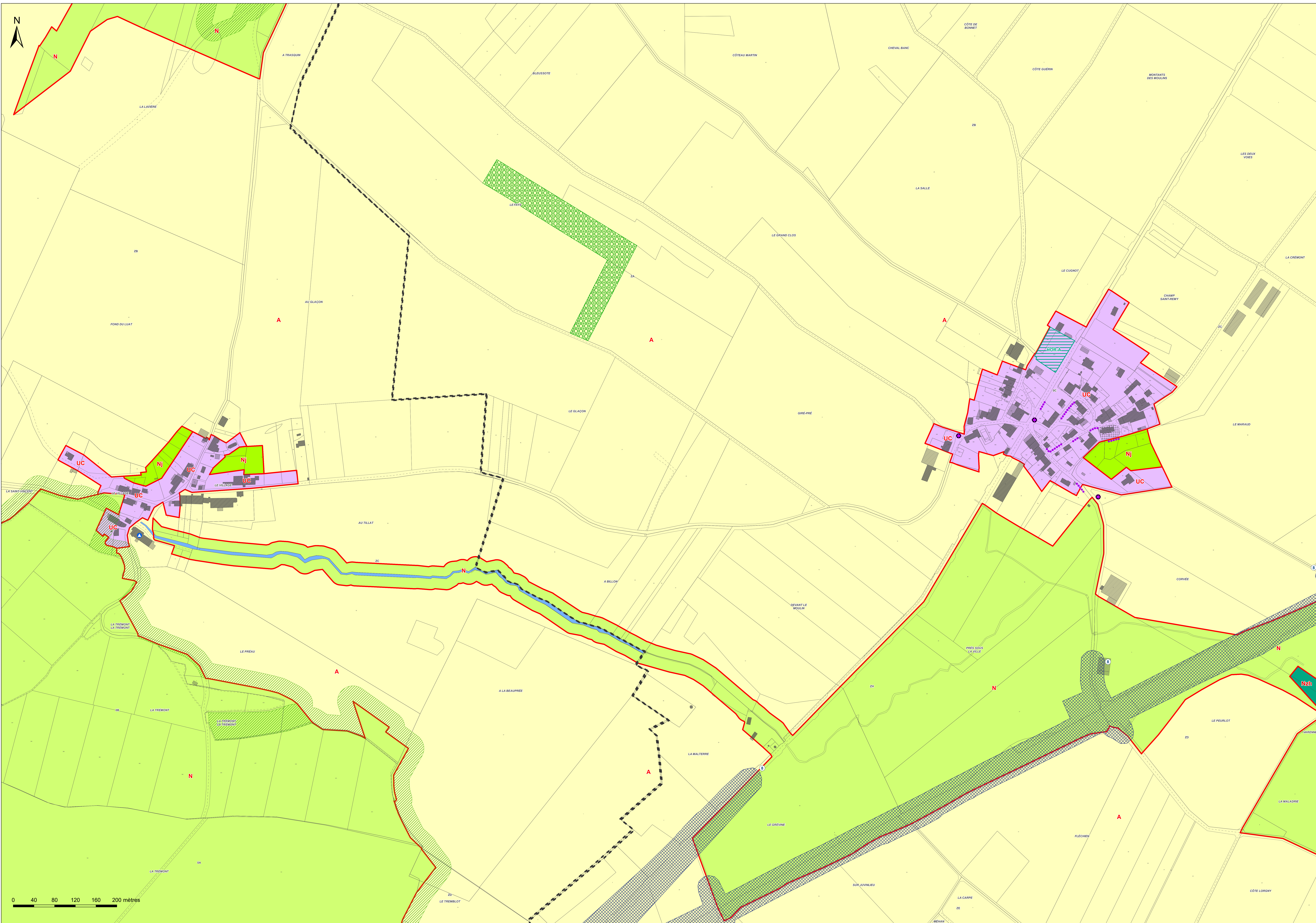
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





ARRETE LE : 16/07/2019
APPROUVE LE : 09/07/2024



Légende

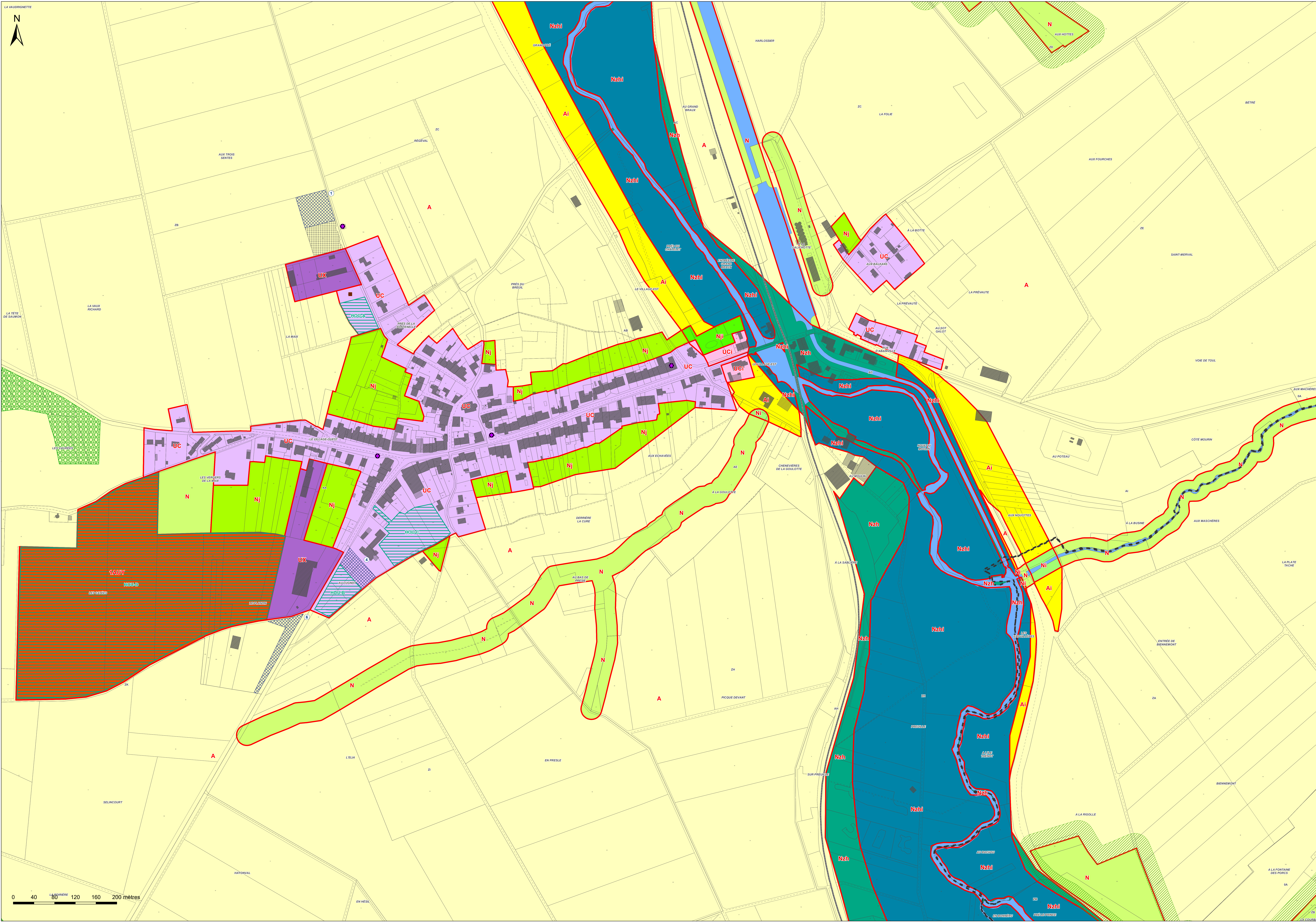
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de vergers à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte : Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

Contexte :

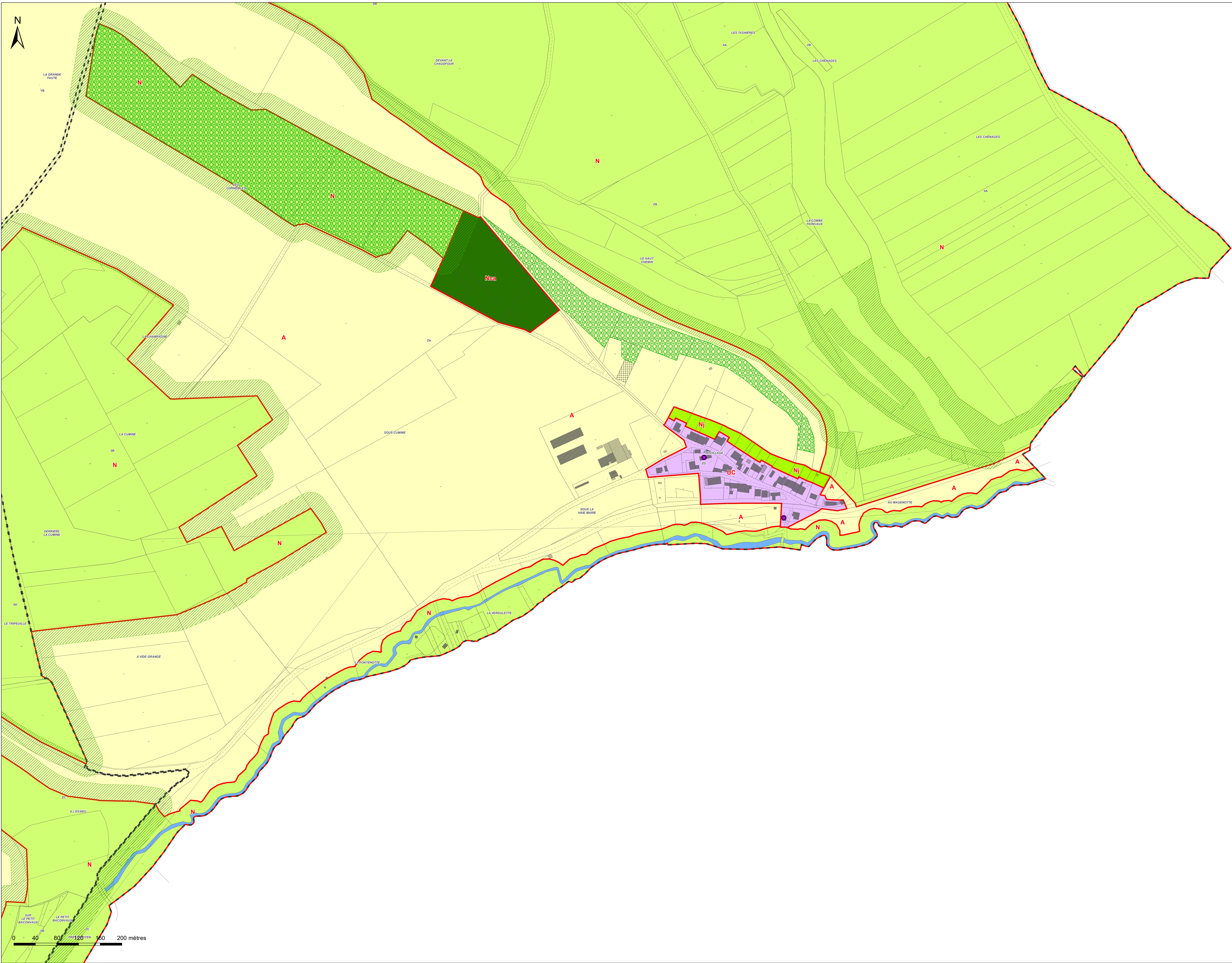
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

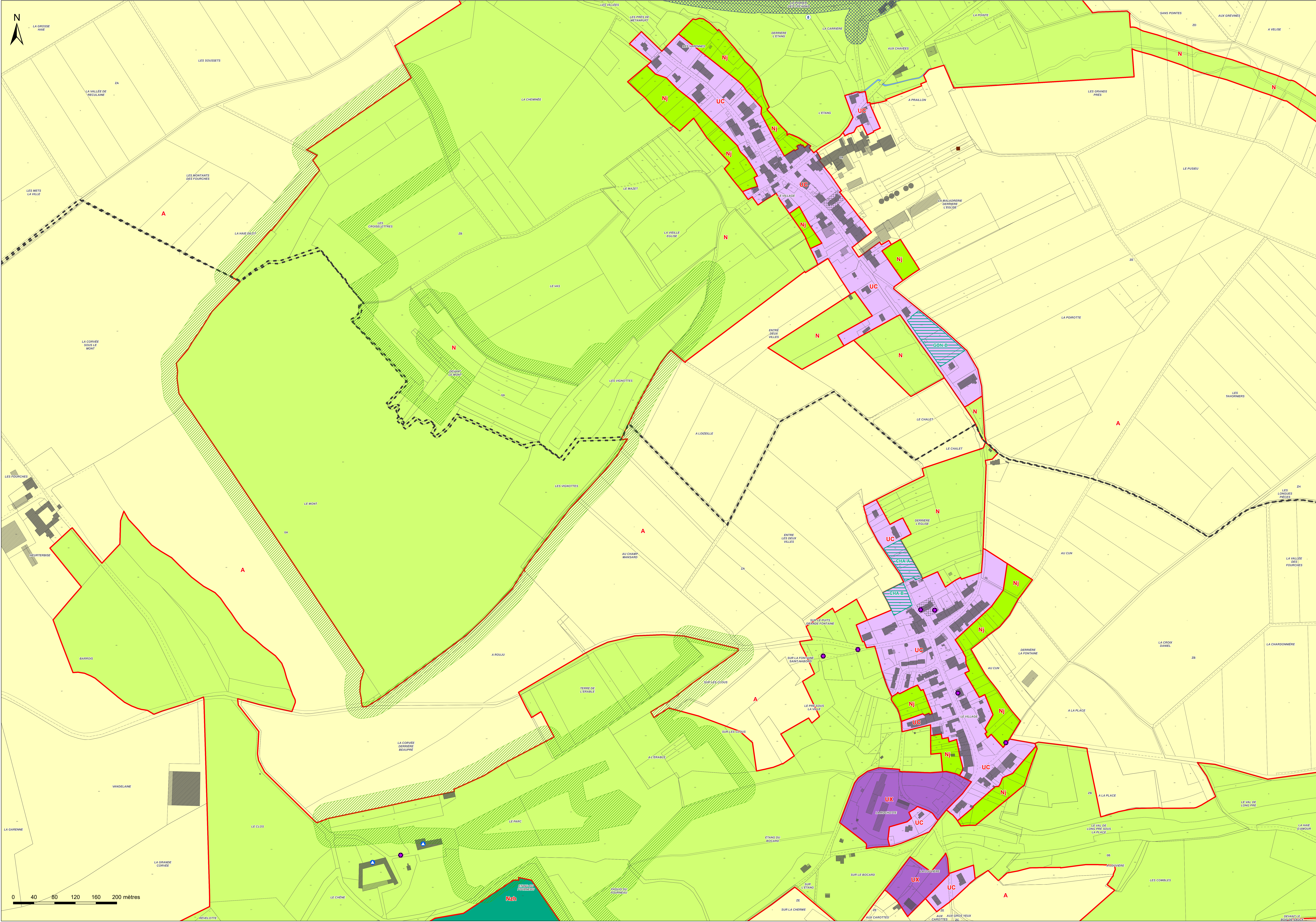
- Contexte :
- Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUX : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUY : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUY : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

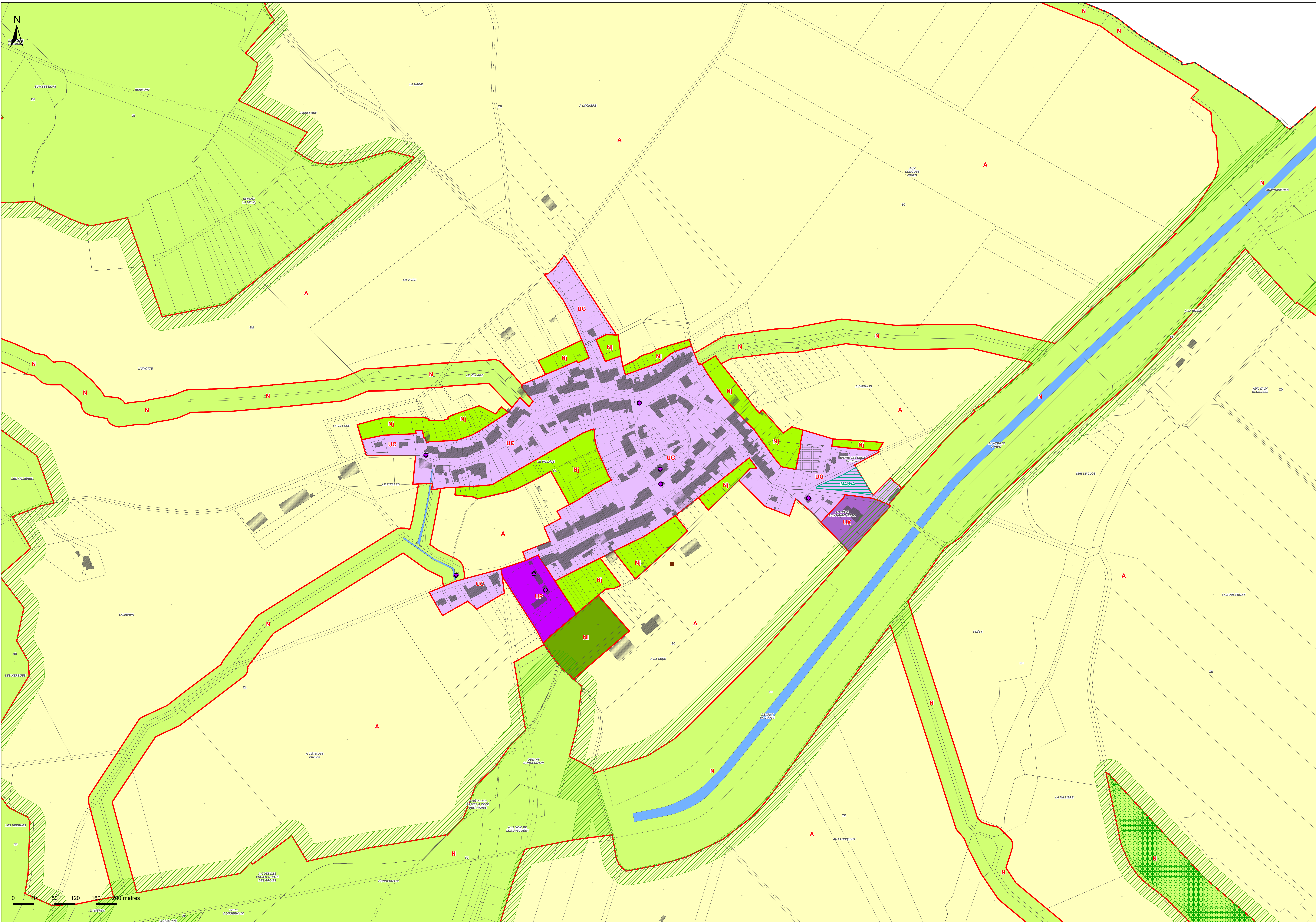
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de vergers à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





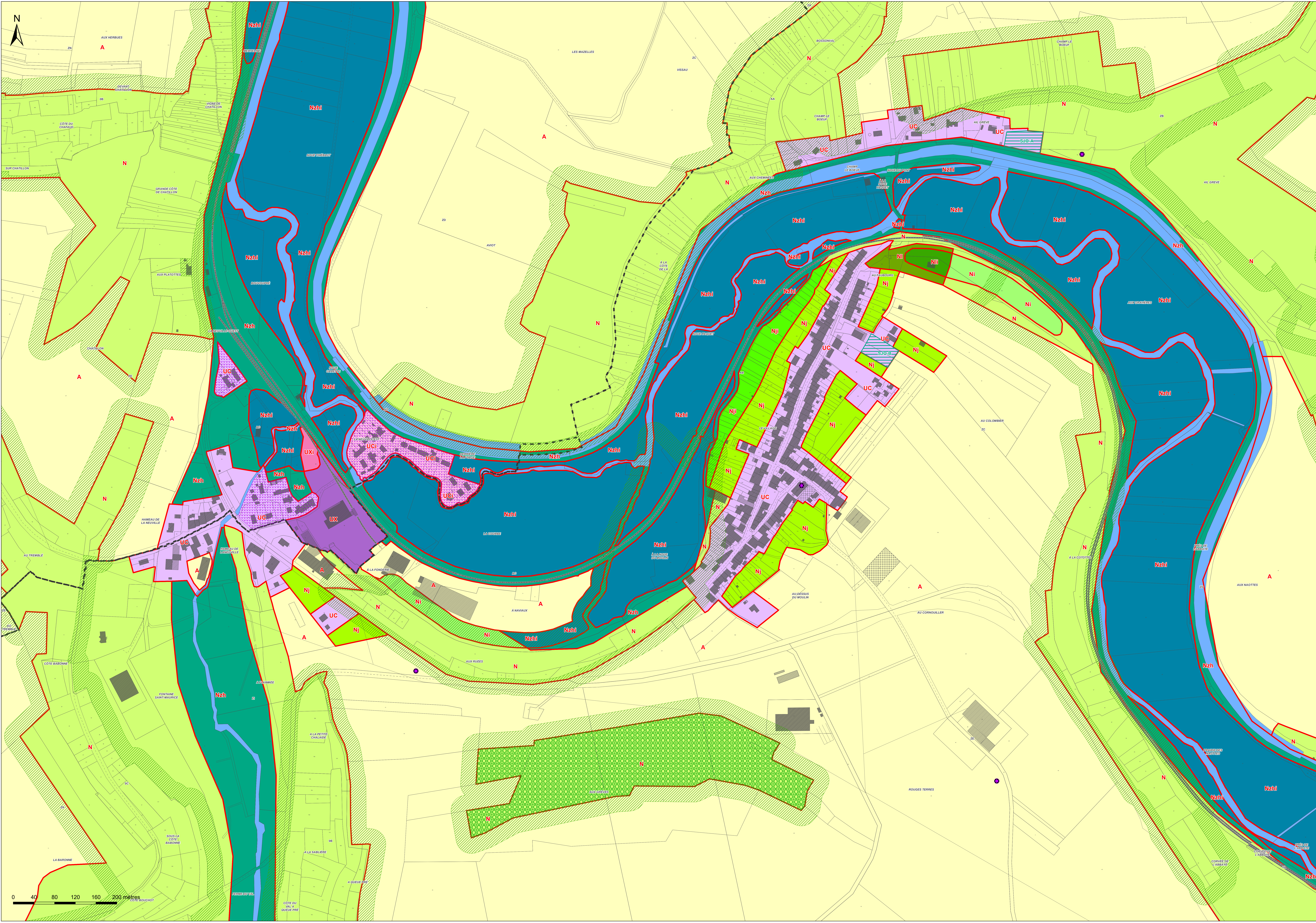
ARRETE LE : 16/07/2019
APPROUVE LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de vergers à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUX : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

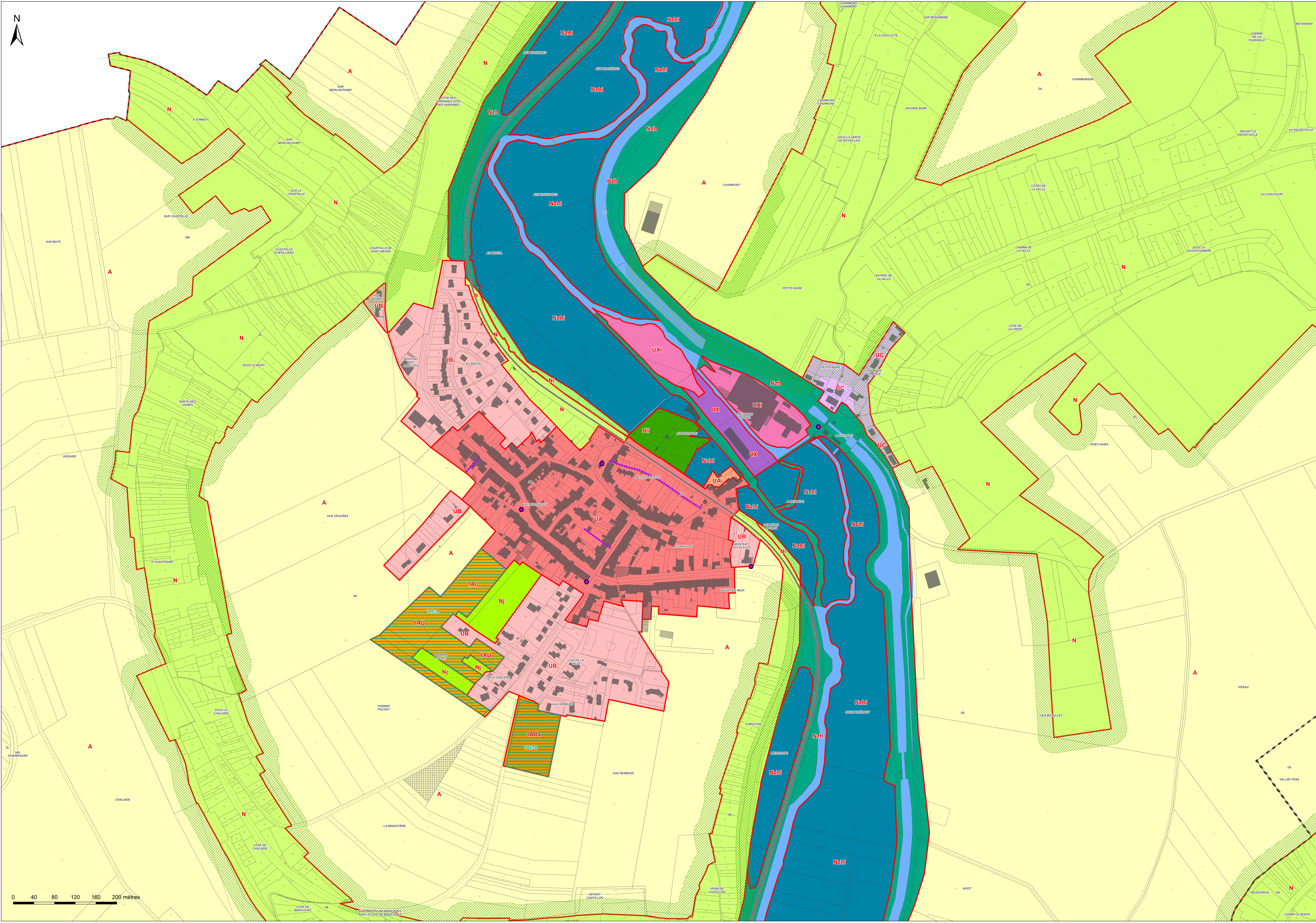
- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Elément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Elément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de vergers à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- Nl : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation



Vu pour être annexé à la délibération du 09/07/2024
approuvant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Fait à Montiers-sur-Saulx
Le Président



ARRÊTÉ LE : 16/07/2019
APPROUVÉ LE : 09/07/2024



Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bâti à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre

Contexte :

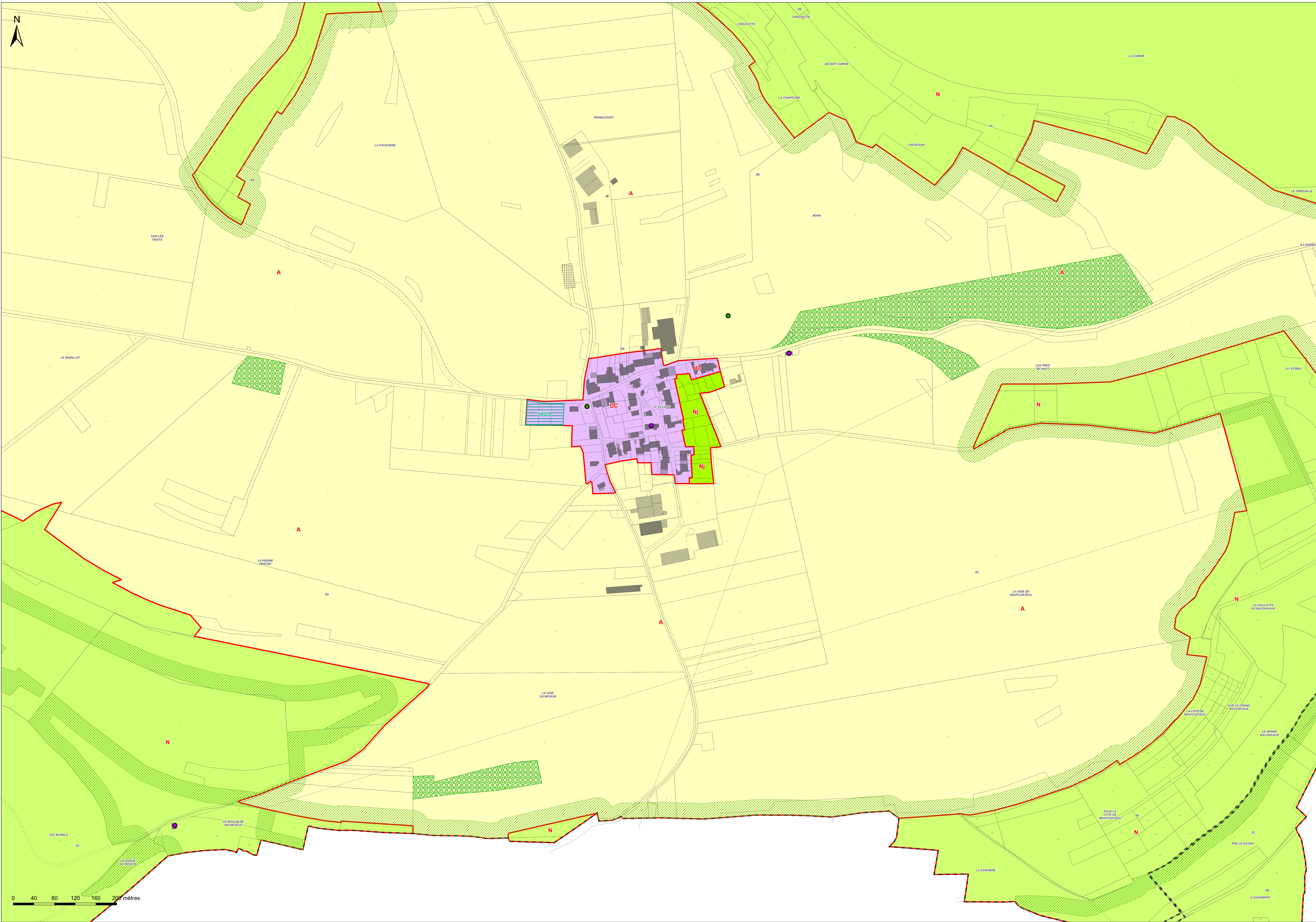
- Surfaces en eau
- Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation

- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUyC : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme

- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation

- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation





Légende

- Bâtiment pouvant connaître un changement de destination
- Élément de patrimoine naturel remarquable identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Élément de patrimoine remarquable identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme (mur)
- Secteur concerné par une Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Secteur de richesse du sous-sol
- Bât à protéger identifié au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Secteur de verger à protéger identifié au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé
- Protection des lisières des bois et boqueteaux identifiés au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Espace Boisé Classé
- Zone non aedificandi
- Construction manquante au cadastre
- Contexte :
 - Surfaces en eau
 - Limites communales

- UA : Zone urbaine de centre ancien
- UAI : Zone urbaine de centre ancien - soumis au risque inondation
- UB : Zone urbaine d'habitat pavillonnaire récent
- UC : Zone urbaine de bâti hétérogène
- UCI : Zone urbaine de bâti hétérogène - soumis au risque inondation
- UE : Zone urbaine d'équipements publics
- UEI : Zone urbaine d'équipements publics - soumis au risque inondation
- UP : Zone urbaine de patrimoine
- UPI : Zone urbaine de patrimoine - soumis au risque inondation
- UX : Zone urbaine d'activités économiques
- UXI : Zone urbaine d'activités économiques - soumis au risque inondation
- 1AU : Zone à urbaniser à court terme - vocation résidentielle
- 1AUx : Zone à urbaniser à court terme - vocation économique
- 1AUy : Zone à urbaniser à court terme
- 1AUYc : Zone à urbaniser à court terme - zone puits centre de stockage CIGEO
- 2AU : Zone à urbaniser à long terme - vocation résidentielle
- 2AUy : Zone à urbaniser à long terme
- A : Zone agricole
- AI : Zone agricole - soumis au risque inondation
- N : Zone naturelle
- NI : Zone naturelle - soumis au risque inondation
- Nca : Secteur de carrières
- Nj : Secteur naturel de jardins
- Nji : Secteur naturel de jardins - soumis au risque inondation
- NI : Secteur naturel de loisirs
- Nli : Secteur naturel de loisirs - soumis au risque inondation
- Npv : Secteur de développement des énergies renouvelables
- Nzh : Zone à dominante humide
- Nzhi : Zone à dominante humide - soumis au risque inondation

